

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME

MARS 1896

3ÈME LIVRAISON

SAINT-MÉDARD DE WARWICK

Le canton Warwick fut probablement nommé ainsi par les premiers Anglais qui vinrent s'y établir en souvenir du comté de Warwick en Angleterre.

C'est le 1er mai 1860, que le canton Warwick fut érigé canoniquement en paroisse sous le vocable de saint Médard, par Mgr Thomas Cooke, premier évêque de Trois-Rivières.

Le premier curé de Saint-Médard de Warwick fut M. Téléphore Lacoursière qui fut obligé de se retirer en 1864 à cause du mauvais état de sa santé.

M. B. C. Bochet lui succéda, mais ne resta qu'un an à Saint-Médard de Warwick.

En 1865, le curé actuel, M. L. Pothier, prenait possession de la cure de cette paroisse.

A son arrivée, la paroisse comptait 750 communicants ; elle en compte actuellement 1300.

Saint-Médard de Warwick possède une belle église, un presbytère qui a coûté \$5800, et un couvent où les Sœurs de l'Assomption enseignent à près de 200 élèves.

Après un peu plus d'un quart de siècle d'existence Saint-Médard de Warwick est au niveau des anciennes paroisses. M. l'abbé Pothier a droit d'être fier de son œuvre.

PIERRE-GEORGES ROY

LE CURÉ DOSQUE (1)

Bernard-Sylvestre Dosque naquit à Castelner, diocèse d'Aire, dans l'ancienne province de Guyenne, aujourd'hui département des Landes. On ne connaît rien de sa famille, si ce n'est qu'il avait trois frères et deux sœurs : Bernard Dosque, l'aîné, Jean Dosque, docteur en médecine, Jean-Baptiste Dosque, curé de Roquefort, chef-lieu de canton près de Mont-de-Marsan, et Marie et Françoise Dosque.

M. Dosque fut d'abord missionnaire chez les Acadiens de l'île Saint-Jean. Il est mentionné comme le dernier curé de Malbec, sous le régime français. Il arriva au Canada en août 1758 et fut nommé curé de Beaumont en 1759. Il exerça le ministère dans cette paroisse, du 5 septembre 1759 au 19 octobre 1761. Il fut ensuite nommé curé à Saint-Joachim et à la Rivière-Ouelle. En 1769, Mgr Briand l'appelait à la cure de Québec. Nous avons sous les yeux une copie des lettres le nommant à cette importante position, et nous croyons faire plaisir au lecteur en l'imprimant dans la revue.

“ Jean-Olivier Briand par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège, évêque de Québec, suffragant immédiat du St-Siège, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Tours, etc.

A notre bien-aimé M. Bernard Silvestre Dosque, prétre du diocèse Daire, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

M. Bernard-Silvestre Dosque, assuré comme nous le sommes de la probité de vos mœurs, de la catholicité de votre doctrine, de votre science, de votre prudence, et de votre zèle infatigable ; nous vous avons donné et conféré, nous vous donnons et conférons par ces présentes le soin des âmes de la ville de Québec et de tous les autres lieux qui dépendent de la dite ville quant au spirituel et dont

(1) I, X, 102.

étoit chargé ci-devant feu Jean Félix Récher dernier pasteur pacifique ; dont le tout a vaqué par sa mort arrivée le 16 mars 1768, et qui par là vient de plein droit de l'aveu unanime à votre disposition à raison de notre dignité épiscopale. Nous vous avons conféré et nous vous conférons le dit titre avec tous les droits, les fruits, et généralement tous les émoluments qui peuvent lui appartenir. A ces causes nous vous ordonnons par ces présentes de prendre possession réelle corporelle et actuelle par vous ou par procureur qui agisse pour vous et en votre nom du dit titre, de tous les droits, de tous les fruits, et autres émoluments qui peuvent lui appartenir, et cela en la manière que faire se pourra, vu que l'Église n'est pas encore entièrement rétablie, observant à cet effet les formalités accoutumées, sauf notre droit et celui de tout autre.

Donné à Québec sous notre signature et le sceau de nos armes, sous la signature de notre secrétaire et des témoins soussignés appelés pour cet effet le 5 novembre 1769, ainsi signé à la minute : † J. Ol., évêque de Québec, GRAVÉ, prêtre, COLOMBAN PRESSART, prêtre, BOIRET, ptre, et PARENT, ptre, témoins."

Le 12 novembre 1769, M. Dosque prend solennellement possession de la cure de Québec. Il en a été conservé acte, sous cette date, dans l'étude du notaire Saillant. Ce précieux document nous apprend que le dimanche douze novembre 1769, à quatre heures de relevée, à l'issue des vêpres paroissiales dites et chantées en l'église et chapelle du séminaire de Québec, servant alors de paroisse, toutes cloches sonnant, M^{res} Simon-Vincent-Joseph Sanguinet et Antoine-Jean Saillant, notaires royaux faisant fonction de notaires apostoliques dans le diocèse de Québec, se rendirent en la chapelle Ste-Famille du séminaire de Québec qui servait de paroisse attendu qu'il était alors impossible de faire le service divin dans l'église paroissiale, et là après avoir eu lecture des lettres de nomination de M. Dosque, ils le mirent en possession corporelle, réelle et actuelle de la cure de Québec, avec tous les

droits et prérogatives en résultant. M. Dosque, revêtu de l'étole, fit son entrée par la grande porte de la chapelle, aspergea d'eau bénite les fidèles présents, s'agenouilla devant le grand autel, pour y prier, toucha de sa main le livre du missel déposé sur l'autel, fit la visite du Saint-Sacrement et des fonds baptismaux, toucha le pupitre, alla s'asseoir dans la chaire et prit au chœur de l'église et à l'œuvre la place qu'y occupe le célébrant. Pendant que ces cérémonies s'accomplissaient, la cloche de l'église sonnait à toute volée. Le notaire s'avança alors et fit lecture aux fidèles de l'acte de nomination de M. Dosque.

M. Dosque occupa la cure de Québec pendant quatre années.

Le 29 janvier 1774, il expirait à l'Hôtel-Dieu, et il fut inhumé quelques jours après dans le chœur de la cathédrale. Son acte de sépulture le dit âgé de 47 ans. Un document conservé au greffe du notaire Michel Amable Berthelot d'Artigny lui donne l'âge de 54 ans.

Voici comment la *Gazette de Québec* du 3 février 1774 annonce la mort du curé Dosque : " Messire Bernard Sylvestre Dosque, curé de Québec, est décédé le 29 janvier dernier, et a été enterré le 31 avec pompe, dans l'église de N.-D. de Québec, où un grand concours de monde s'est trouvé. Ce digne pasteur est regretté généralement, surtout de ses paroissiens. Qui ne le regretterait pas ? Sa vie exemplaire et édifiante, son air débonnaire, son humeur pacifique, ses discours touchants et pathétiques, son humilité et obéissance à ses supérieurs, et enfin ce qu'il a dit à l'article de la mort, doivent faire impression sur tous les esprits. Il a été, il n'est plus, telle est la volonté de Dieu ; il faut donc tâcher d'imiter son exemple et profiter de ses instructions."

Le même journal, sous la date du 10 février, publie la correspondance qui suit :

A l'imprimeur, Monsieur,

Vous obligerez vos lecteurs, et tous les citoyens de Québec, en mettant dans votre prochaine gazette la pièce

suiuante, composée par de jeunes écoliers, pour être mise sur le tombeau du Rev. M. Bernard Sylvestre Dosque, dernier curé de Québec.

Hic Parochus jacet urbis amor, cui Gallia mater
Cuique dedit multam novo adhuc Nova-Scotia massam.
Omnibus omnia quem factum Nova-Gallia vidit.
Hunc mœrens Quebecum lugeat ; lugebit et usque
Pastorem eximum immaturo funere raptum.
Quam felix qui sic moritur, subsiste Victor.
Da flores tumulo : cineri suspiria funde.

Le 27 janvier 1769, M. Dosque fit son testament devant le notaire Berthelot. Après avoir légué à son frère aîné 1200 livres qui lui provenaient de son patrimoine et 600 à son frère le docteur en médecine, il y donne ses livres aux curés de Québec, ses successeurs, et tout ce qu'il lui restait de biens au Canada aux pauvres de sa paroisse. M. François-Henri Gravé, supérieur du séminaire, fut chargé d'exécuter ses volontés. Ce testament fut reçu en présence de M. Charles-François Bailly, prêtre, et du chirurgien Charles-Simon Soupirant.

La bibliothèque de M. Dosque se composait de 330 volumes, se rapportant presque tous à la théologie et aux matières ecclésiastiques. C'est à peine si on y rencontre quelques livres de littérature ou d'histoire comme, par exemple, le dictionnaire historique de Moreri. C'est la bibliothèque d'un homme pratique, tout dévoué à son ministère, plutôt que celle d'un amateur ou d'un lettré. Il nous fait plaisir d'y voir les mémoires sur la vie de Mgr de Laval publié par l'abbé La Tour en 1761 et le livre traitant de l'état ecclésiastique par Henry Marie Boudon, le grand ami du premier évêque de Québec. (1)

M. Dosque légua sa bibliothèque aux curés de Québec, ses successeurs, à la charge de lui dire chaque année, à perpétuité, une messe basse pour le repos de son âme. Cette condition fut acceptée par acte du 14 août 1776. (Greffe Berthelot). La vente des meubles du curé Dosque produisit la somme de 2998 livres dont la majeure partie

(1) Cf. inventaire de M. Dosque, greffe Berthelot, 1er février 1774.

fut distribuée aux pauvres de Québec. (9 février 1776, greffe Berthelot).

Les pièces qui suivent intéresseront peut-être le lecteur :

A Québec, 9 9bre. 1775.

A MONSIEUR AUGUSTIN HUBERT, curé de Québec.

Monsieur,

J'ay encore sous ma garde en qualité d'exécuteur testamentaire de feu M. Dosque, votre prédécesseur immédiat, ses livres et sa bibliothèque. (*suit l'article du testament qui regarde les curés de Québec*). Sur ce, Monsieur, je vous prie de me donner au bas de la présente votre acceptation ou refus pour vous et vos successeurs afin que de manière ou d'autre je puisse me décharger du susdit despost. Je suis avec respect, Monsieur,

Votre tres humble et tres obéisst. servt.

GRAVÉ, Ptre.

Je soussigné, curé de Québec, accepte volontiers pour moi et mes successeurs la bibliothèque à la charge et condition ci-dessus énoncées, savoir de dire une messe par chaque année à perpétuité, toutefois sous le bon plaisir et par autorization de Monseigneur l'évêque de Québec. A Québec le 9e 9bre. 1775.

Signé : A. HUBERT, curé de Québec.

Suivent l'autorisation de Mgr Briand et le consentement des marguilliers de Québec.

J.-EDMOND ROY

TESTAMENT DE JEAN BOURDON

En l'An 1722 Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Comme Il n'est rien plus certain que la mort, et rien plus Incertain que L'heure, je fais ce mien Testament pour ne mourir Intestat et faire connoistre ma dernière volonté, Premièrement je donne mon âme à Dieu, le suppliant par le mérite de la mort et passion de Jésus christ mon Sauveur, d'avoir pitié de moy et de me faire miséricorde, et par les Intercessions de la glorieuse Vierge Marie, et Jean Baptiste mon patron, et tous les saints et saintes de la Cour Céleste, je veux et entends que sy Dieu me retire de ce mortel monde dans le voyage que je vais entreprendre que aussytost qu'on aura nouvelle de ma mort, que lon face dire trois services solennels à leglise de nostre dame de la Conception a Québec ma paroisse et pour ce je laisse pour une fois payé la somme de cinquante francs. Item je donne et legue à la d paroisse de Quebec six francs de rente a perpetuitté a prendre sur le plus beau et plus clair de mon bien racheptable par mes enfans s'ils le désirent par deux cens francs pour dire un service tous les ans au mesme jour que l'on pourroit avoir nouvelle de ma mort. Item je laisse aux Reverendes Meres hospitalières et aux R. R. M. Ursulines a chacune trente francs pr une fois payee seulement pour dire un service a la nouvelle de ma mort. Item je leur donne et legue a chacune des d. maisons hospitalières et Ursulines la somme de cent sols de rente à perpetuitté à prendre sur le plus beau et plus clair de mon bien pour prier Dieu, pour le repos de mon ame racheptable par mes enfans sy le desirent par cent francs. Item, je laisse pour les pauvres sauvages la somme de cinquante francs pr une fois payee qui sera employee par les Révérends Pères des Missions ainsy qu'ils jugeront à propos. Item je laisse a la Charité de Québec six minots de bled froment a prendre a la mesterie de St-François payable pour une fois seulement. Item, je veux

et entend que Anne Gasnier à presens mon espouse soit tutrice et procuratrice de mes enfans quelle gouverne leur bien jusques a ce qu'ils soient en age sans leur en rendre compte aucunement sinon que de les entretenir selon leur condition et sera tenue la d. anne Gasnier a present mon espouse de lamelliorer tout ainsy qu'un bon père de famille doit faire, Et sy la d anne Gasnier par son bon mesnagement fesoit accroistre le d. bien comme bastire desarter negocier profiter tout ce qu'elle pouvait faire durant sa vie je veux et entend quelle en jouisse sans aucun contredit sa vie durant, Et après sa mort le tout retournera a mes enfans. Et dautant que la communauté entre feu ma femme Jacqueline Postel continue et continuera jusques a ma mort, Et que la moitié de tout le bien que je possède leur appartient ne pouvant pas en disposer selon les coutumes, mon desir est de néanmoins que je souhaite et demande que le bien ne soit point partagé mais demeure comme sy j'estais vivant, parce que ayant bien considéré pezé et reshershé je nay trouvay aucune personne pour le mieux et plus fidelement administrer et avoir plus de soing de leducation de mes enfans que La ditte anne Gasnier ma femme. Et en cas que mes enfans estant arrivez en age voulussent que ma femme leur rendist compte de la moitié du revenu de leur bien, je veux et entend qu'ils lui payent la moitié de Leur nourriture et entretien, jay escript ceci dautant, que ils ont a prest la moitié du d. bien a cause de deffuncte leur mere, car pour ce qui est de l'autre moitié qui mapartient je veux et entend de reshéf quelle ne leur en rende aucun compte ; mais comme je croy que ayant la connaissance que ça est icy ma dernière volonté esperant de leur bon naturel en voyant le mien testament qu'ils n'y contrediront point, je croy d'eux qu'ils y apporteront du Respect, et comme ils verront Dieu aydant que leur presente mère les aura gouvernez ils auront encor plus de sujet de laymer et l'honorer voyant que c'est la celle qui les aura eslevez depuis leur tendre genesse, et connoistront que ça esté pour leur proffit que j'en ai ainsy disposé ; Et pour ma fille anne Bourdon estant

arrivée en aage competant d'élire une vocation sy Dieu et la très Sainte Vierge luy inspire d'entrer en Religion je veux et entend qu'il luy soit donné la somme de deux mille francs et pour cinq cens francs de hardes a son usage a prendre sur tout le bien qui me puis competer Et appartenir Et aussy de deffunct sa mère d'autant qu'ils y ont la moitié comme jay desjà dit, Et de plus payer sa pension pendant son noviciat, suppliant en ce cas le R. P. Supperieur qui sera pour lors de luy ayder en se rencontre comme ont fait les supperieurs parcy devant à mes autres filles, Et pour l'exécution de ce mien testament je supplie Messire Jean le Sueur Ptre escuyer et curé de St. Sauveur de vouloir prendre la peine de faire mettre ce mien testament a deüe et entier execution le priant de vouloir continuer de demeurer dans ma maison avec ma femme et mes enfants ainsy comme il a fait parcy-devant et que tant que Dieu donnera du pain aux miens Il en sera participant ainsy comme jay faict avec luy, c'est ce que je désire de part et d'autre et luy sera faict comme a présent cest de quoy je suis certain de ma femme quelle luy portera tout l'honneur et respect comme elle doit, le choisissant pour curateur de mes d. enfants sy luy plaist en prendre la peine comme il a faict par cy devant, et dautant qu'il vient avec moy en mon dr voyage sy Dieu disposait de luy aussy bien que de moy je supplie Monsieur Vignal prestre de en sa place prendre le mesme soing cest ce que j'espère de sa bonté et sharité revoquant tous autres testemens que je pourois avoir faicts parcy devant fait le vingt neuf d'avril mil six cens cinquante sept presence du Reverend Père Jean De Quen Supperieur General des missions de la Nouvelle france et du R. P. Barthelemy Vimont et du R. père Pierre Chastelain Religieux de la Compagnie de Jesus de Monsieur de Saint Sauveur ptre escuyer curé de Saint Sauveur et de Monsieur Vignal ptre chappelain des R. M. Ursulines lesquels jay priez de signer avec moy ce mien testament.

Bourdon — Jean de Quen — Barthelemy Vimont—
Pierre Chastelain—Le Sueur, 1657, Et Vignal, ptre.

Ce jourdhuy Vingt Septembre mil six cens soixante quatre seing desprit et de vollonté sans suggestion ny Induction de personne je renouvelle ce mien Testament en forme de codicille qui est ma dernière vollonté, ayant receu commandement de Monsieur de Mesy nostre Gouverneur de passer en France dans le navire le Saint Jean-Baptiste ou commande le capitaine LeMoyne de diepe estant en cette rade de Quebec, et comme le temps presse dexecuter lordonnance de mon dit Sieur le Gouverneur japrouve et ratiffie en la meilleure forme et manière qui se puisse faire pardevant tous juges ou autres a qui il appartiendra que le mien Testament cy devant fait est et sera prestment et a tousiours ma dernière volonté sy dans le voyage ou Je suis commandé d'aller Dieu dispose de ma personne, Et pour les bons et agreables services que Anne Gasnier ma femme ma rendu parcy devant pendant toutes les incommoditez des gouttes qu'il a pleü a Dieu m'envoyer dont je suis affligé et que jespère quelle me rendra sy Dieu continue ma santé et a elle pareillement, je luy donne laisse entièrement la jouissance d'un appartement d'un logis de Quebecq qui consiste en la chambre cabinet cave qui est au bas de la descente ou shemin de la haute à la basse ville de Quebec pour en jouir par la d. Anne Gasnier ma femme pour son logement sa vie durand pr apres retournera a mes enfans, Et de plus luy fais d'une vashe a elle en propre, avec une truye, pour en jouir disposer comme bon lui semblera, comme a elle en propre sans que le present escript puisse pjudicier a son Contract de Mariage, avec le petit lict garny lequel se demonte a vix qui est a Quebec en la chambre du millieu, Et en cas que mes enfans ne pussent, ou ne voulussent saccommoder avec la d. Anne Gasnier ma femme, je laisse a son shoix de prendre ce qui est porté par son

contract de mariage avec la Donation cy dessus—Et de plus comme Monsieur de Saint Sauveur ptre Escuyer, depuis trente ans avons esté liez d'une amitié très parfaite Et que depuis vingt deux ans ou environ a esté demeurant en mon logis, et ayant tousiours pris soing de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfans en la crainte de Dieu, leur ayant appris a lire et escrire, et l'ayant prié et esleu destre curateur de mes dits enfans, nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la Chapelle ditte Saint Jean, sy en ce cas mes enfans ne voullussent ou ne pussent saccommoder avec le d. Sieur de Saint-Sauveur quand ils seront en aage, je laisse, donne en la meilleure forme et manière que puisse estre Le Revenu du moulin de Saint Jean a la charge de l'entretenir comme un bon père de famille, Et pareillement sa chambre pour logement ou il est a present avec La Chapelle, fait en la presence de Monseigneur François de Laval, premier Evesque de ce pays nommé par le Roye Mefsire Henry de Bernières Curé de la paroisse de Quebecq, Mefsire Jean Dudouyt prestre, et du reverend Père Hierosme Lallemand superieur gual des missions des reverends Pères jésuites, Et du Reverend Père Pierre Chastelain, mon confesseur lesquels tous jay priez avec moy de vouloir signer le present Codicille, fait les jours et an que dessus.

Sont ainsy signez au dit Codicille Bourdon, François Evesque de Petrée, H. DeBernières, Dudouyt, H. Lallemand, Et Pierre Chastelain.

Registré au present Registre des Insinuations au desir de lordonnance de Monsieur le Lieutenant General civil et Criminel de cette Ville de Quebecq au bas d'une requeste a luy presentée aux fins du dit Enregistrement en date du Vingt troisième jour de febvrier dernier 1668—Fait et registré par moy greffier sousigné ce deuxième Septembre mil six cens soixante huit, Et est la ditte ordonnance Et le dit Testament en Liasses.

(Signé) RAGEOT.

L'ESCLAVAGE AU CANADA

Il y a quelques années, j'étais, avec l'honorable M Nantel, sur les bords du lac Témiscouata. Je remarquai dans la salle à manger où nous étions un curieux document que je transcris ici pour les lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*.

FAUCHER DE ST-MAURICE

THIS INDENTURE WITNESSETH, that for and in consideration of the sum of fifteen pounds New Brunswick Currency in hand paid me I do hereby Bargain, sell and Deliver unto my son John, a Negro boy named *Tippeo*, to be his property and his Heir's and succession during the life of said Negro, the receipt of which money from the said John Harding I do hereby acknowledge, and I the said George Harding do also warrant the said property against all claimants whatsoever in witness whereof I have hereunto set my hand and seal of Nayerville this eight day of july in the year of Our Lord one thousand, seven hundred and ninety seven.

GEORGE HARDING

SUNBURY } Be it remembered that on the tenth day of february
COUNTY } 1852, Personnally came before me the above
named George Harding, and acknowledged the above signature to
be his hand and seal, and that he Delivered the above instrument
for the above mentioned purpose.

ELZ. MILES

JEAN ALFONSE

Au dernier Congrès des Sociétés savantes, à Paris, M. Georges Musset a fait d'intéressantes communications sur le célèbre pilote de François Ier, Jean Alfonse de Saintonge, de son vrai nom Jean Fonteneau, qui habitait à La Rochelle, rue Saint-Jean-du Péro, et fit, de 1537 à 1544, des voyages de découvertes en Guinée et au Canada, et fut l'inventeur du mât de perroquet. A la suite de cette communication, M. Musset a été chargé de publier la *Cosmographie universelle* ou *Voyages aventureux* d'Alfonse, dans la collection des *Voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie*, depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XIV^e siècle, édités par M. Ernest Leroux.

R E P O N S E S

Le chirurgien Badelard. (I, XI, 117.)—Pendant la journée mémorable du 13 septembre 1759 qui vit tomber Québec au pouvoir des Anglais, le chirurgien Badelard était sur les Plaines d'Abraham prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, un highlander géant du nom de Fraser vit le chirurgien fuir et résolut de le faire prisonnier. Voyant qu'il allait être pris, Badelard leva son pistolet et visa Fraser. Celui-ci aussi vif que fort le désarma et le chirurgien se trouva prisonnier.

Après la cession du pays, Badelard fut relâché mais acceptant le nouveau régime il résolut de continuer à pratiquer son art à Québec.

Fraser ayant obtenu, lui aussi, peu après, son congé, s'établit à Québec, où il ouvrit une école dans le voisinage de la résidence du docteur Badelard qui habitait, croyons-nous, la rue Des Jardins. Des relations d'amitié s'établirent entre les deux anciens ennemis et Fraser ne rencontrait jamais Badelard sans lui dire : "—Bonjour, mon prisonnier."

Cet incident de la bataille des Plaines d'Abraham serait aujourd'hui sans doute oublié si le 13 septembre 1859, un descendant de Fraser n'eut présenté à un descendant de Badelard, le coroner Panet (l'unique fille de Badelard, Louise-Philippe, née le 11 avril 1761 à l'Ancienne-Lorette, devint la femme du notaire J. A. Panet, premier orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada), le pistolet du 13 septembre 1759. Cette arme est aujourd'hui perdue.

On a prétendu que Badelard avait assisté Montcalm mourant. L'épisode que nous venons de raconter détruit cette hypothèse.

—Le manuscrit original des observations de Badelard sur la maladie de la Baie Saint-Paul est en la possession de l'université Laval de Québec.

P. G. R.

Landrieffe. (II, I, 129.)—Voici ce que je trouve dans mon MÉMORIAL DE FAMILLE au sujet de Landrieffe :

" Il était aussi appelé et connu sous le nom de Landriève—IDEM SONANS—ainsi que je le constate par un document émané de M. de Navarre, dont copie est par devers moi.

M. de Navarre était receveur du domaine du Roi au Détroit lors de la conquête. Il percevait les droits seigneuriaux de la Couronne sous le régime féodal. Chaque année il transmettait au commissaire de la marine, avec la recette, un rapport indiquant les mutations, les augmentations et les noms des nouveaux censitaires. Le dernier rapport fut remis par lui-même, au terme de son exercice en 1761, à M. LANDRIÈVE, COMMISSAIRE DE LA MARINE A MONTREAL.

Les Anglais, après la conquête, firent difficulté de reconnaître les titres des censitaires dont plusieurs n'avaient que leur possession

actuelle et leurs quittances de cens et rentes pour des concessions faites par M. Céloron, commandant en 1750. Ils opposaient aux censitaires le défaut d'enregistrement de leurs titres à Québec. Sur ce, M. de Navarre donna, le 17 décembre 1770, un certificat pour protéger les censitaires dans leur droit de propriété. Le gouverneur John Hay en prit copie. M. Duperron Baby, mon aïeul maternel, qui travaillait en faveur des censitaires, en prit aussi une copie. Ses démarches réussirent car aucun colon ne fut évincé. C'est dans ce document qu'il est question de M. Landrieffe.

P.-B. CASGRAIN

Les petits navires dans les églises. (II, I, 132.)—Je crois que les petits navires qu'on suspendait autrefois à la voûte des églises ne sont que des EX-VOTO.

L'église a été comparée souvent à un navire secoué par la tempête.

On appelait NAVIRE SACRÉ chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains, certains navires dédiés aux dieux.

Je me souviens qu'à leur retour de Rome, les zouaves pontificaux avaient été retenus en mer par une forte tempête qui avait duré dix-sept jours ; le bâtiment qui les rapatriait était le "Idaho" un vieux navire condamné.

Les zouaves en action de grâce de cette traversée périlleuse offrirent un petit bâtiment en argent en EX-VOTO à Notre-Dame de Bonsecours à Montréal.

GUSTAVE OUMET

L'emprisonnement de M. de Gaspé. (II, I, 136.)—Je tiens de feu l'abbé Thomas Aubert de Gaspé que son père fut emprisonné pour n'avoir pas payé une somme considérable dont il avait garanti le paiement pour rendre service à un ami. C'est probablement à cette époque que l'on a commencé à dire : " Qui répond, paie." A cause de sa haute honorabilité, les murs de sa prison étaient fixées aux remparts de la ville. C'est au malheur de cet emprisonnement que nous devons d'avoir les ANCIENS CANADIENS.

L'abbé L.-Z. LAMBERT

Siège de Phips (II, II, 146.)—Il est vrai qu'aussitôt après la levée du siège, Frontenac envoya un vaisseau en France annoncer la nouvelle de sa victoire. Ce fait ne peut être contesté. La correspondance de l'époque le donne dans les termes les plus précis, et tous les historiens s'accordent sur ce sujet. Lahontan a dit la vérité.

Vous pouvez voir au greffe de Québec, dans l'étude du notaire Gilles Rageot, sous la date du 25 novembre 1690, un contrat par lequel le commandant de la frégate LA FLEUR DE MAY, du port de 90 tonneaux, s'engage envers Frontenac et l'intendant, à se rendre à La Rochelle pour y porter des dépêches et des passagers moyennant le prix de 4000 livres.

C'était, il est vrai, un coup d'audace que de fréter un navire à cette saison avancée, mais ce coup d'audace couronnait bien dignement les épisodes glorieux du siège de 1690.

J. E. R.

Le castor est-il un poisson ? (II, II, 149.)—On a beaucoup discuté la chose autrefois. Aujourd'hui elle ne fait plus de doute pour personne. La Faculté de médecine de Paris déclara juridiquement que le castor était un poisson. Se basant sur cette déclaration, la faculté de théologie de la même ville déclara qu'on pouvait manger la chair du castor les jours maigres.

Dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, année 1704, page 48, on trouve une description anatomique du castor faite par Sarrasin.

J. B. C.

Volée d'outardes. (II, II, 151.)—VOILIER D'OUTARDES n'est pas une expression française. Il est évident ici que nos Canadiens, qui ne sont guère scrupuleux sur l'orthographe et le son des mots, ont corrompu VOLÉE (bande d'oiseaux qui volent tous ensemble) en VOILIER. La transformation, d'ailleurs, n'était pas difficile à opérer.

PÉDAGOGUE

Le Journal des Jésuites. (II, II, 155.)—Sous la domination française, les Jésuites tenaient à Québec un journal, dans lequel ils enrégistraient tous les événements, importants ou peu importants, dont ils voulaient garder le souvenir. C'est le supérieur de la résidence qui, le plus souvent, tenait la plume. Le JOURNAL DES JÉSUITES, commencé en 1645, se continua jusqu'en 1755 couvrant une période de plus d'un siècle. Malheureusement, la première partie, de 1645 à 1670, seule, a été conservée.

Le manuscrit original de cette première partie se trouve aux archives du séminaire de Québec. Il a été publié en 1871 par l'abbé Lavertière. Il en a été publié une seconde édition l'année dernière.

P. G. R.

QUESTIONS

156.—A la page 105 de la savante étude que sir Louis Hippolyte La Fontaine a consacré à notre tenure seigneuriale, je lis ce qui suit :

“Arrière-fief dans Lauzon : A la charge... d'une TASSE D'ARGENT du poids d'un marc, ou la valeur en argent monnayé à chaque mutation de possesseur ou seigneur dominant.”

Existe-t-il encore de ces tasses d'argent ? Il serait fort curieux d'en étudier une.

F. DE ST-M.

157.—Pour montrer notre fidélité à l'Angleterre nous disons souvent : “Le dernier coup de canon tiré sur le sol d'Amérique pour la défense du drapeau britannique sera tiré par un bras canadien-français.” Qui, pour la première fois, a dit cette phrase par trop loyale à mon avis ?

R. O. P.

158.—Où est mort d'Iberville ? Qui avait-il épousé ?

B.

159.—Le MERCURE FRANÇAIS, après avoir raconté la mort de Montcalm et son enterrement dans un trou creusé par une bombe anglaise, à l'église des Ursulines de Québec, dit que ce général avait préparé une traduction pour son entrée à l'Académie Française.

Quel était le nom de l'auteur traduit par Montcalm ? Où pourrait-on consulter cette traduction ?

ST-M.

160.—Un protestant peut-il être marguillier de l'œuvre et fabriquer d'une paroisse catholique ? Je lis le passage suivant dans le récit du voyage de l'abbé Ferland dans la Gaspésie en 1836 : " Nous sommes reçus chez Guillaume Girard, premier marguillier du lieu (Malbaie, aujourd'hui Saint-Pierre de la Malbaie), quoique protestant."

PAROISSIEN.

161.—A-t-on des exemples, dans l'histoire du Canada, d'hommes qui se sont mariés plus de quatre fois ou de femmes qui ont eu plus de quatre maris ?

CURIEUX.

162.—Victor Hugo, en décrivant un paysage de Saint-Domingue, disait :

" Cette vallée était belle. On y voyait des platanes à fleurs d'érable d'une force et d'une hauteur prodigieuses ; des bouquets touffus de MAURITIAS, sorte de palmier qui exclut toute autre végétation sous son ombrage, des dattiers, des magnolas avec leurs larges calices, de grands catalpas montrant leurs feuilles polies et découpées parmi les grappes d'or des faux ébéniers. L'OSIER DU CANADA y mêlait ses fleurs d'un jaune pâle aux auréoles bleues dont se charge cette espèce de chèvrefeuille sauvage que les nègres nomment COALL."

L'osier existe-t-il au Canada ?

Quel est son nom scientifique ? Quel est son nom vulgaire ?

F.

163.—Pourquoi les RELATIONS DES JÉSUITES furent-elles supprimées ?

JANSÉNIUS.

164.—Quand furent découvertes les mines de fer de la baie Saint-Paul ?

ÉBOULEMENTS.

165.—Quel était le système postal du temps des Français ?

MERCURE.

166.—Est-il vrai que saint François Régis a évangélisé les sauvages du Canada ? Il me semble que si tel était le cas, les historiens canadiens n'auraient pas manqué de le mentionner. Le personnage, certes, en valait la peine.

CURIEUX.